

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 03 mars 2014

- - - - -

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 17
- qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 19 février 2014
Date d'affichage : 20 février 2014

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA, Claude Marie MARTIN, Renée FAVERJON, Danièle SAGNES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO et Gérard GOULLEY

Procuration de :

- Monsieur Gilbert GREVE à Monsieur Marcel FRECHET,
- Madame Christiane DUSSERT à Monsieur Gérard GOULLEY,

Absents : Sophie BEAL, Lucie BOUCHARDON, François DELARBRE et Lilian GAILLARD

Excusé : Claude FERRIER

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le lundi 03 mars deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Olivier CHASTAGNARET

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 février 2014

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 03 février 2014.

Aucune remarque n'est formulée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu, de la réunion du conseil municipal du 03 février 2014.

3. Convention d'Occupation Temporaire de locaux du Collège Pierre Delarbre

Madame le Maire propose de signer une convention d'Occupation Temporaire de locaux du Collège Pierre Delarbre . En effet, le département de l'Ardèche, propriétaire des bâtiments du collège Pierre Delarbre à Vernoux-en-Vivarais, va réaliser des travaux de restructuration du 2^{ème} étage de l'établissement.

En raison de l'indisponibilité temporaire des locaux concernés, et afin de faciliter le fonctionnement du collège, la Commune de Vernoux-en-Vivarais souhaite autoriser l'occupation de 2 salles pendant la durée des travaux.

La Convention a pour objet de définir les modalités de l'occupation temporaire à l'usage du collège Pierre Delarbre des 2 salles concernées salle sous la Poste, 1 rue du Lavoir ; la prise d'occupation

interviendra à compter du 22 avril 2014 jusqu'au 1^{er} septembre 2014 pour la grande salle et jusqu'au 1^{er} novembre 2014 pour la petite salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

4. Subvention aux Associations

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marcel FRECHET.

Monsieur Marcel FRECHET soumet au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de 150 € à la Prévention Routière pour son intervention d'une journée de fonctionnement de piste d'éducation routière pour l'école primaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le versement d'un montant de cent cinquante euros à l'Association Prévention Routière de Privas.

5. Constatation de désaffectation d'une portion de chemin rural

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code rural et notamment l'article L161-10,

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, dénommé chemin rural de Tourtel (quartier Montflos) porté au cadastre, non numéroté

Considérant la désaffectation d'une portion de ce chemin le long des parcelles 117 et 118 (section C), suite à son déplacement résultant d'une division dans les parcelles 117 et 118 suivant le document d'arpentage réalisé par le géomètre G.Maisonnas ci-joint.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le déclassement de cette portion de chemin rural au droit des parcelles Section C 117,118

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désaffecter la portion ci-dessus désignée du chemin rural de Tourtel
- De procéder à l'échange avec le nouvel emplacement (lot B)
- D'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires

6. Constatation de désaffectation d'une portion de chemin rural

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code rural et notamment l'article L161-10,

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, dénommée « chemin rural de Fougerolles » porté au cadastre, non numéroté

Considérant la désaffectation d'une portion de ce chemin, suite à son déplacement résultant d'une division dans les parcelles AO 81 et 82 suivant le document d'arpentage réalisé par le cabinet Deguilhem ci-joint.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le déclassement de cette portion de chemin rural au droit des parcelles Section AO 81 et 82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désaffecter la portion ci-dessus désignée du chemin rural de Fougerolles

- De procéder à l'échange avec le nouvel emplacement
- D'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires

7. Compte Administratif 2013

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la Commune pour l'exercice 2013.

Les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. donne acte à Madame le maire de la présentation faite du compte administratif 2013
Le vote, réalisé par chapitre, donne les résultats suivants :
 - ❖ **pour le budget général :**
 - Dépenses de fonctionnement
 - Chapitres 011 : augmentation des transports scolaires et pose de candélabres ; Chapitre 012 : augmentation des charges de personnel par la mise en place des chèques déjeuners : 1 abstention (Jacqueline CALIXTE), 10 voix Pour
 - Chapitre 014 : participation aux travaux d'aménagement de la Zone artisanale de Greygnac à la Communauté de Communes : unanimité,
 - Chapitres 65 : participation pour l'assainissement du chemin des Pêcheurs : unanimité,
 - Chapitre 66, chapitre 67 : augmentation due à une majoration de retard de la CRNACL : unanimité,
 - Chapitre 042 : unanimité.
 - Recettes de fonctionnement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
 - Dépenses d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
 - Recettes d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
 - ❖ **pour le budget lotissement :** Constatation d'une erreur lors du report du déficit antérieur d'investissement sur le BP 2013 : il y a lieu d'inscrire 250 688.27 € au lieu de 102 123 € au Chapitre 002 : unanimité pour l'ensemble des chapitres.
 - 1. à l'unanimité, considère les excédents et les déficits de fonctionnement et décide de leur affectation par budget tel que présenté sur les tableaux annexés à la présente,
 - 2. à l'unanimité, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Budget Général	Comptes au B.P 2013	Budget général
Résultat de fonctionnement 2013		536 618.32 €
Résultat d'Investissement 2013		503 436.64 €
Restes à réaliser		- 797 167,81 €
Report en déficit d'investissement	001	
Affectation en investissement	1068	
Report en excédent d'investissement	001	503 436.64 €
Report en déficit de fonctionnement	002	
Report en excédent de fonctionnement	002	536 618.32 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Budget Lotissement	Comptes au B.P 2013	Budget lotissement
Résultat de fonctionnement 2013		- 105 216.91 €
Résultat d'Investissement 2013		- 148 565.36 €
Restes à réaliser		
Report en déficit d'investissement	001	- 148 565.36 €
Affectation en investissement	1068	
Report en excédent d'investissement	001	
Report en déficit de fonctionnement	002	- 105 216.91 €
Report en excédent de fonctionnement	001	

8. Budget Primitif 2014

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente au Conseil Municipal l'ébauche du budget primitif pour l'exercice 2014.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le lundi 10 mars 2014.

9. Tenue du bureau de vote pour l'élection des conseillers municipaux des 23 et 30 mars 2014.

Madame le maire invite les conseillers municipaux à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Après discussion, Madame le Maire arrête ce qui suit :

- présidente du bureau de vote : Claude Marie MARTIN,
- assesseurs : Messieurs Olivier CHASTAGNARET et Marcel FRECHET,
- secrétaire : Madame Dany SAGNES ;

Permanences du 23 mars 2014			
8h - 10h	Claude MARTIN	Lilian GAILLARD	Gilbert GREVE
10h - 12h	Dany SAGNES	Gérard GOULLEY	Yohan BLANCHARD
12h - 14h	Jacqueline CALIXTE	Sophie BEAL	Pascal FUOCO
14h - 16h	Sabine CUENCA	Renée FAVERJON	Claude FERRIER
16h - 18h	Olivier CHASTAGNARET	Marcel FRECHET	Claude MARTIN

Permanences du 30 mars 2014			
8h - 10h	Claude MARTIN	Lilian GAILLARD	Gilbert GREVE
10h - 12h	Dany SAGNES	Gérard GOULLEY	Yohan BLANCHARD
12h - 14h	Jacqueline CALIXTE	Sophie BEAL	Pascal FUOCO
14h - 16h	Sabine CUENCA	Renée FAVERJON	Claude FERRIER
16h - 18h	Olivier CHASTAGNARET	Marcel FRECHET	Claude MARTIN

10. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux

Madame le Maire donne lecture d'une ampliation de la délibération de la Communauté de Communes du 21 février 2014 décidant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la dite modification des statuts de la Communauté de Communes. Cela concerne :

- 2.4 Environnement
 - Elaboration d'une charte et d'actions visant la protection de l'environnement et les économies d'énergie,
 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,
 - Service public d'assainissement collectif,
 - Devenir un territoire exemplaire et expérimental en matière de politique énergétique, en se référant aux dispositions du projet territoire à Énergie Positive, pour lequel la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a été sélectionnée par la région Rhône-Alpes et L'ADEME en Octobre 2013,
 - Elaborer une politique énergétique pour le territoire en s'appuyant sur une planification énergétique prenant en compte l'énergie dans les projets d'aménagement du territoire, afin d'en réduire la consommation et d'augmenter l'utilisation des ressources renouvelables

locales,

- Sensibiliser les acteurs locaux (collectivités et services, entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations, citoyens) à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables,
- Mettre en œuvre un plan d'actions concerté avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales partenaires dont la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

11. Participation de la Commune à l'aménagement du Parc de l'Hôpital

Madame le Maire présente un dossier pour l'aménagement du Parc de l'Hôpital.

Le projet consiste en la création d'un parc aux multiples usages avec coin ombragé, lieu de rencontre et de partage, un parcours de santé et un jardin senteur .Ces installations s'élèvent à 23 409,97€ TTC auxquels se rajoutent la réparation du mur au bas du parc d'un montant maximum estimé à 15 764€ TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une participation financière au projet de l'Hôpital d'un montant maximum de 15 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder une participation financière à hauteur maximum de 15 000 €.

12. Participation de la Commune pour la modification du réseau AEP - Quartier Rantoine

Madame le Maire expose au conseil Municipal la requête de Madame Isabelle Salles, propriétaire du terrain de Rantoine traversé par du réseau d'eau potable alimentant la borne d'incendie. En effet, celle-ci souhaite effectuer des travaux sur ce terrain sans servitude et souhaite la modification du réseau d'eau potable par la Commune et le SIVOM.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la partie déplacement borne à incendie pour un montant de 6 546 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de six mille cinq cent quarante-six euros HT

13. Questions diverses

- 1. **Travaux Rue Ferdinand Buisson** : fin des travaux prévue au 31 mars 2014 : pose gradins, candélabres
- 2. Monsieur Hervé Magnin , directeur du courrier de la Poste à Beaumont-les Valences a demandé la réservation de 4 à 5 emplacements sur le parking de la Poste pour leur voiture et signalé le mauvais état du parking
- 3. Passage du Club Vieilles Voitures le 8 mars entre 16h00et 18h00

- 4. Jeudi 20 mars : Conseil D'administration du Comité de Jumelage ; finalisation de la semaine italienne avec la parade vénitienne le samedi 19 avril suivi d'un repas à la Salle du Lac
- 5. Elections municipales 2014 : inscriptions au tableau des permanences du dimanche 23 mars et 30 mars 2014, désignation des assesseurs
- 6. Remerciements à l'équipe municipale de Jacqueline Calixte, Sabine Cuenca et Renée Faverjon pour l'accueil qui leur a été réservé durant ces cinq années de mandature

Prochain conseil municipal le 10 mars 2014.

Levée de séance à 22h30